



CELINE TELLIER
MINISTRE WALLONNE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE,
DE LA FORET, DE LA RURALITE ET DU BIEN-ETRE ANIMAL
G O U V E R N E M E N T W A L L O N

Namur, le 30 NOV. 2023

Madame Bénédicte Poll
Bourgmestre de Seneffe
Rue Lintermans, 21
7180 Seneffe

Contact : Cellule Transversale

b.poll@seneffe.be

Nos Réf. CeT/JuB/FrO/VIC/ChW/-23-2605

Objet : Interpellation au sujet des PFAS

Madame la Bourgmestre,

Votre courrier du 16 novembre dernier relatif à la délibération du Conseil communal de Seneffe du 13 novembre 2023 relative aux PFAS m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

Différentes actions que j'ai mises en place répondent aux demandes qui figurent dans votre délibération. Je pense notamment :

- Au **monitoring de la présence des PFAS dans les eaux de distribution** wallonnes qui a démarré dès septembre 2023 via une mission déléguée à la SWDE. A ce jour, 306 zones de distribution ont été analysées sur 645, soit environ 84% de l'ensemble du réseau de distribution, correspondant à un taux de couverture de 81% de la population wallonne. Le taux de conformité en PFAS par rapport à la future norme de 2026 (soit 100 ng/l) de ces zones est de 100%
- Aux **analyses sanguines**, financées par la Région wallonne, qui seront proposées prochainement à tout citoyen qui le souhaiterait, dans les zones où un dépassement de la future norme de 100 ng/l a été constaté, et dans les zones d'intervention prioritaires de Chièvres, Nimy et Feluy. Les résultats de ces analyses sanguines seront examinés au regard des résultats du biomonitoring global de la population wallonne¹, réalisé en 2021, afin de déterminer si les taux en PFAS sont ou non supérieurs à la moyenne wallonne. Un accompagnement médical et des recommandations seront formulées sur base des résultats de ces analyses.
- Au **screening des quelques 11.000 permis d'environnement** que j'ai demandé à mon administration afin d'identifier les entreprises utilisatrices de PFAS et de vérifier s'ils contiennent des conditions relatives aux PFAS afin, le cas échéant, de pouvoir renforcer ces permis par l'activation de l'article 65 du permis d'environnement.
- Au **cadastre des sites à risque** (comme les casernes de pompiers et militaires, les broyeurs à métaux, les sites d'enfouissement technique, etc...) que j'ai demandé à l'administration afin de

¹ Vous trouverez davantage d'informations concernant le Biomonitoring humain Wallon ainsi que ses résultats via : <https://www.issep.be/bmh-wal/>

cartographier de manière fine les zones présentant un risque plus important, et pouvoir travailler de façon méthodique face à un polluant présent largement dans notre quotidien.

En ce qui concerne les zones d'investigations prioritaires (ZIP), elles font partie du plan d'action qui a été établi par l'administration de la Région wallonne. Au sein de ces ZIP, des analyses environnementales poussées auront lieu et le périmètre concerné pourra évoluer en fonction des premiers résultats obtenus. Je transmets néanmoins votre demande à l'Administration pour qu'elle l'étudie avec attention.

Enfin je souhaite vous confirmer ma volonté de maintenir un dialogue régulier avec les communes, la SWDE et l'administration de la Région wallonne dans le cadre de ce dossier PFAS.

Je vous prie de recevoir, Madame la Bourgmestre, mes salutations les meilleures.

La Ministre,



Céline TELLIER